

04 avril 1935

Régimes coûteux

Il y a trois ans, les adversaires tarifés de la souveraineté nationale partaient en guerre contre le régime au nom des restrictions budgétaires. Les escrocs et les maîtres-chanteurs se découvraient soudain pour les derniers publics une ombrageuse jalousie, S'en voulaient-ils – eux aussi – conserver le monopole ? Quoi qu'il en soit, le même argument reparait aujourd'hui, à la veille d'une réforme qui consacrerait, dit-on, l'élargissement des libertés libanaises. Le voici dans toute sa splendeur :

« Nous sommes un petit pays. Nous n'avons donc pas besoin du gouvernement d'un grand pays. Les grands pays peuvent se payer le luxe d'un appareil gouvernemental. Les petits pays n'en ont pas les moyens ».

Ce raisonnement est d'une fausseté flagrante.

En ce qui concerne le Liban, on ne voit absolument pas en quoi la souveraineté nationale, à lui accordée, ou plutôt en quoi une esquisse de souveraineté nationale serait plus coûteuse que le régime actuel. Au contraire. Le régime que nous subissons, pas pour bien longtemps encore, paraît-il, a consacré l'impuissance gouvernementale, le désordre dans tous les domaines et l'absence de responsabilités. C'est cela qui est coûteux. Et il n'est pas douteux que l'on ne réalisera jamais aucune économie sans avoir rétabli l'ordre. On sait ce que nous appelons l'ordre. C'est, pour *aujourd'hui* – ou si l'on préfère, pour quelques années – une répartition équitable du pouvoir entre Libanais et Français. (Demain, conformément à l'esprit même du Mandat, ce sera plus de pouvoir encore qu'il faudra confier au Libanais). On croit, ou feint de croire que nous demandons le retour de cette énorme machine politique qu'a instituée la Constitution de 1926, avec ses députés, son Sénat et ses ministres. On sait pourtant que nous n'avons jamais formulé un tel désir.

Nous ne demandons le retour de quoi que ce soit. Nous pensons, comme tout le monde, que le pays réclame un régime réellement nouveau et réellement adapté aux exigences de la situation actuelle. En quoi un Secrétaire d'Etat *responsable* coûterait-il plus cher qu'un Secrétaire d'Etat fonctionnaire ? En quoi un président de la République élu par la Chambre coûterait-il plus cher qu'un président nommé et impuissant ? Qu'y a-t-il de coûteux à élargir les prérogatives de la Chambre et à conférer des pouvoirs réels à l'Exécutif libanais ?

On voit sur quel malentendu repose la légende d'un régime qui, parce qu'il accorderait quelques possibilités d'actions aux Libanais et sauvegarderait tant soit peu leur dignité nationale, serait accusé d'être coûteux.

Ce qui est coûteux pour le Liban, c'est bien plutôt le régime actuel. On s'en aperçoit assez tous les jours.